



fédération des usagers de la bicyclette

Webinaire ARS Ile de France – 1^{er} octobre 2024

Jean-Loup Prézelin - jl.prezelin@fub.fr



La Fédération française des Usager.es de la Bicyclette

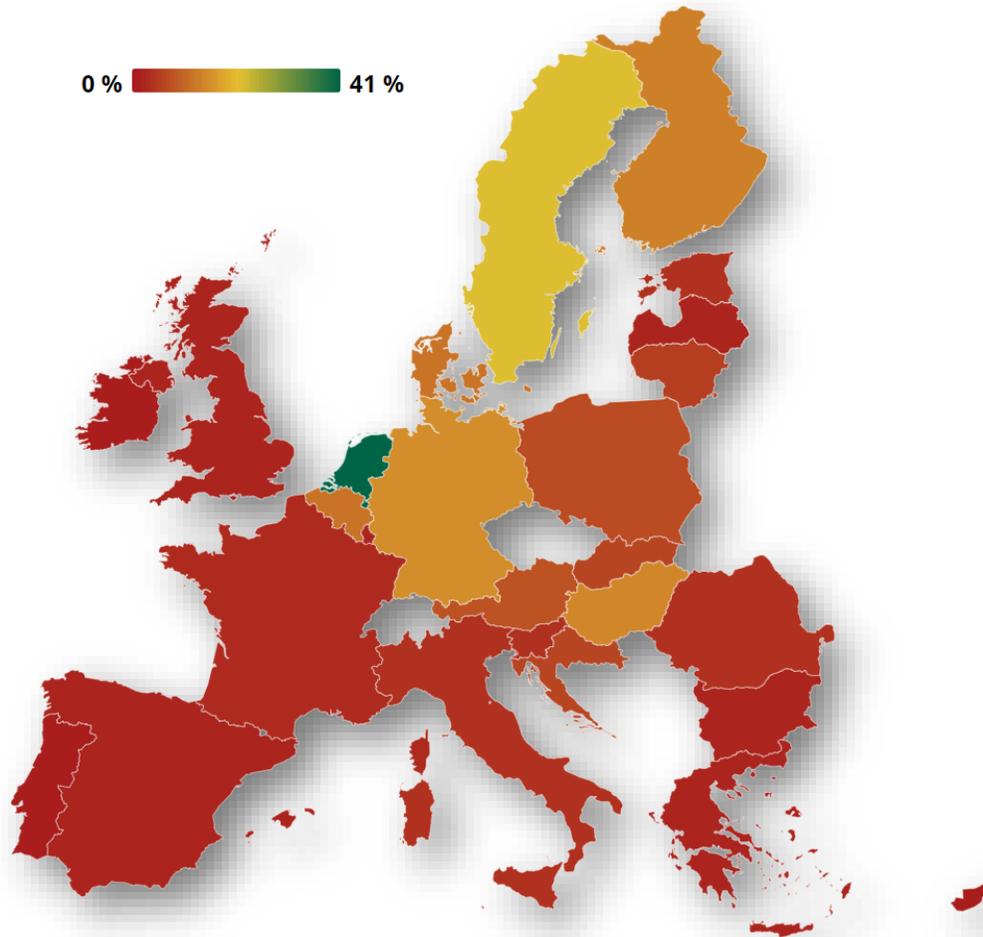


Promouvoir le vélo comme **moyen de déplacement quotidien** et apporter des **réponses concrètes aux préoccupations des cyclistes** par la voix des associations membres de la FUB





Le vélo en France

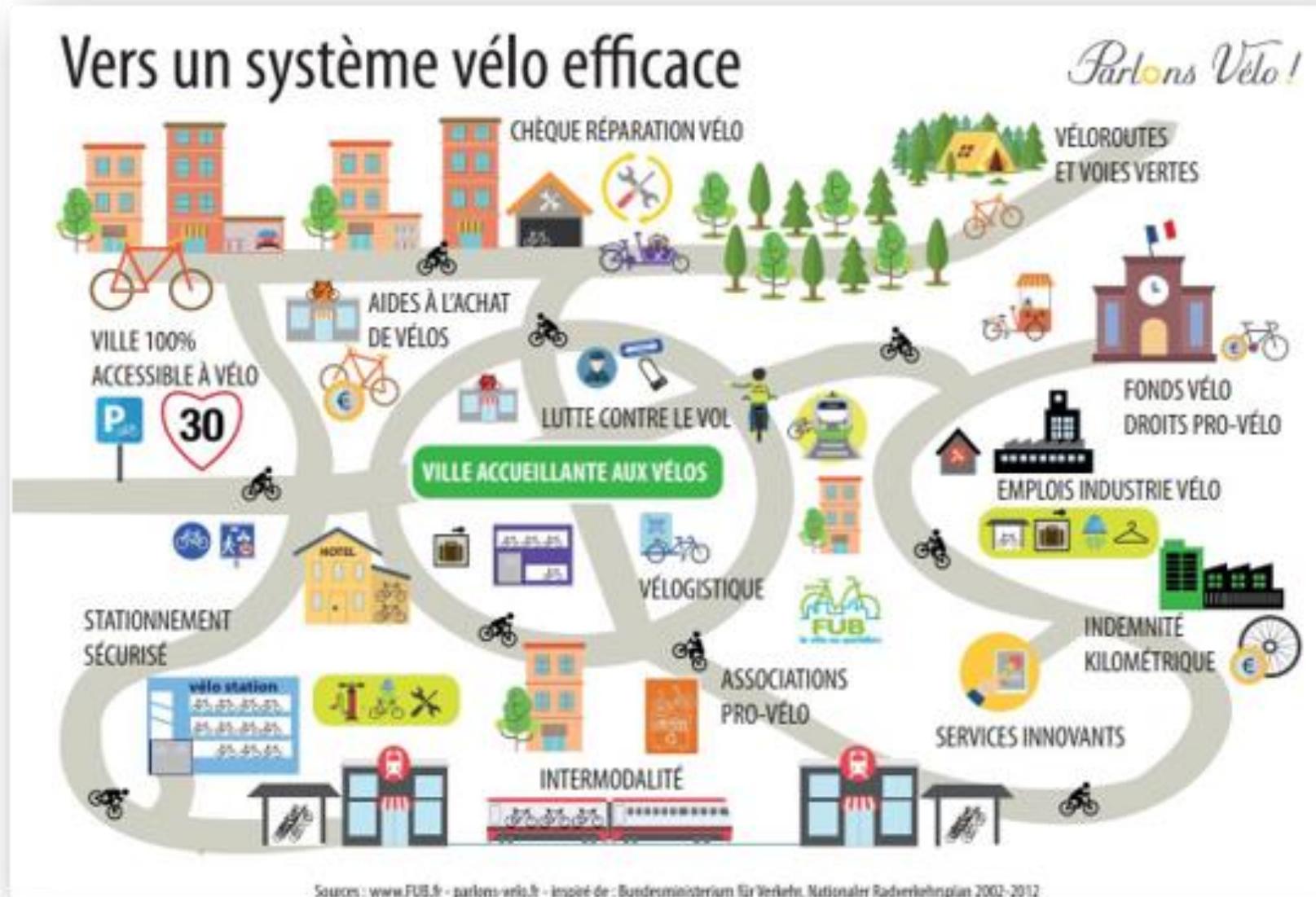


Carte des parts modales du vélo par pays en Europe

- 24% des déplacements se font exclusivement à pied en France, 3% à vélo en nombre de trajets (CGDD, 2019)
- L'usage du vélo progresse : +48% de trajets vélos en 2023 par rapport à 2019 (Vélo & territoires)
- 1/3 des trajets à vélo se font pour les loisirs et représentent 1/2 des distances parcourues (Min. Eco)
- Budget vélo : investissement de moins de 10 euros par habitant en France



Ce qui pousse la FUB à agir





Ce qui pousse la FUB à agir

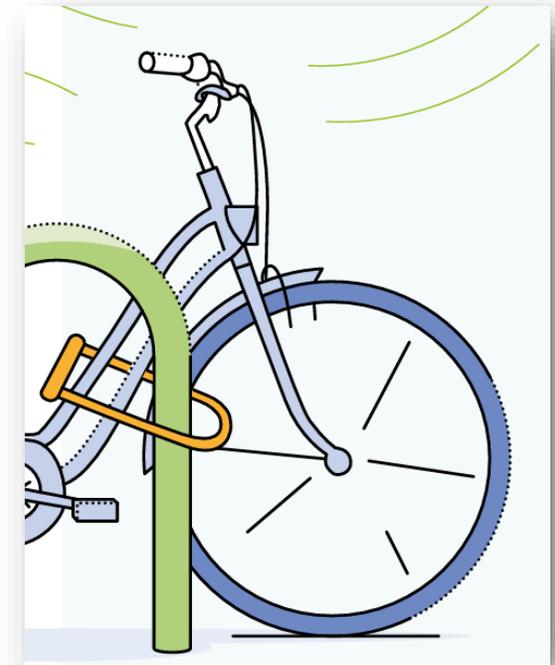
Du Grenelle à la Loi LOM : la réglementation sur le stationnement des vélos dans les bâtiments

Bâtiment à usage tertiaire / industriel

- Pour les **bâtiments neufs**, l'espace doit pouvoir accueillir a minima 15 % de l'effectif total de salariés accueillis (industriel) ou 1,5% de l'espace plancher (tertiaire)
- Pour les **bâtiments tertiaires existants dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} janvier 2012** l'espace doit pouvoir accueillir a minima 10 % de l'effectif total des salariés
- **En cas de travaux sur un parc de stationnement annexe** destiné aux travailleurs, l'espace doit pouvoir accueillir 10 % de l'effectif total

Bâtiments accueillants un service public

- Pour les **bâtiments neufs**, l'espace correspond à 15% de l'effectif d'agents ou usagers du service public accueillis simultanément dans le bâtiment
- **En cas de travaux sur un parc de stationnement annexe** l'espace doit pouvoir accueillir 10 % de l'effectif total des agents et usagers*





Le programme **alveolè+**

1

2



**CONSEIL À LA
MAÎTRISE D'OUVRAGE**

(100% pris en charge)

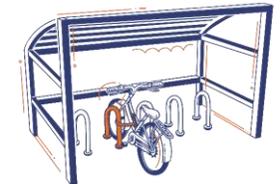
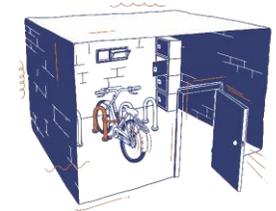


**COFINANCEMENT DE STATIONNEMENTS
VÉLO SÉCURISÉS**

Un co-financement de 40 % de l'investissement HT pour les hors-ZFE-m*
jusqu'à 50 % dans les ZFE-m



Pour en profiter : Stationnement 15 mai 2025 – Conseil 11 juillet 2025





Exemple de réalisation **alvéole+**

- 01 | Caractéristiques du bâtiment ou de l'espace qui accueillera le stationnement vélo
- 02 | Évaluation de la capacité de stationnement
- 03 | Présentation visuelle de la solution envisagée
- 04 | Estimation du coût des solutions envisagées
- 05 | Modèles de ressources
- 06 | Informations complémentaires, indicateurs et conclusion

Une consigne accessible de plain-pied et sécurisée

La consigne sécurisée proposée dans le cadre de ce projet et de type Modul'ere (fournisseur AbriPlus). Ce modèle permet de répondre à deux besoins du bénéficiaire :

- Optimisation du nombre de places
- Disposer d'un **auvent latéral** qui permet d'installer des **places de stationnement en extérieur à destination des visiteurs**.

Cette consigne peut être équipée d'un système de rangement à deux étages pour permettre de créer un maximum de places.

Le modèle de consigne proposé est modulable par tranche de 2,00 m.

Source: Jean-Maurice Coiron

Les indications qui suivent sont fournies à titre d'information et d'évaluation des attentes des utilisateurs. Ces éléments ne sont pas liés au programme Alvéole+.

Critères Réglementaires	Critère atteint ? (X = oui)	Précision
Dispositions réglementaires		
Code de la Construction de l'Habitation		Un hôpital correspond à la catégorie « bâtiment accueillant un service public ». Dans ce cas, l'obligation d'installer du stationnement vélo dans les bâtiments <u>existants</u> s'applique en cas de travaux sur l'espace de stationnement existant pour un coût total prévisionnel d'au moins 2 % de la valeur du bâtiment. Nombre d'emplacements = 10% du nombre d'agents simultanés +15% mini de l'effectif d'usagers simultanés Sur la base de 300 agents simultanés et 120 visiteurs, la capacité d'accueil cible serait de 48 emplacements. (Art. 2 de l'arrêté du 30 juin 2022)
Réglementation PLU de la zone concernée « Ue » au PLUih Haut Bugey		Pas de précision quant aux bâtiments de services public Pour référence, en constructions neuves habitat et bureaux : « 1 emplacement minimum pour 100 m ² de surface de plancher créée. » Sur la base de 21 000m ² shob, les attendus en habitation et bureaux seraient de 210 emplacements



Exemple de réalisation **alveo⁺**



Maison d'accueil spécialisée - Muret

2 abris couverts
2 x 10 places





Exemple de réalisation **alveo7e+**



Centre de lutte contre le cancer - Lille

Parking réaménagé
40 places
+ 6 places cargo





Exemple de réalisation **alveo⁺**



CHU Poitiers

consigne 20 places
Rack double étage
Station d'outillage
Pompe





Ce qui pousse la FUB à agir

Accompagner les employeurs sur le volet mobilité et la loi LOM

Avec la Loi LOM, **tout employeur avec plus de 50 salariés sur un même site est concerné par l'obligation d'intégrer la mobilité domicile-travail au volet qualité de vie au travail des négociations annuelles obligatoires (NAO)**. À défaut d'un accord, ces entreprises doivent mettre en place un plan de mobilité employeur (PDME). Pour les sites de plus de 100 salariés situés sur un périmètre d'un PDU alors le PDME est obligatoire également :

1. diagnostic des mobilités générées par l'établissement
2. plan d'action pour les prochaines années

La LOM a également remplacé l'indemnité kilométrique vélo par le **Forfait Mobilité Durable**, toutefois cela est basé sur le volontariat de l'employeur, aucune obligation. Ce montant est exonéré de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu dans la limite de :

- **FDM secteur public** : 300 € par personne et par an, conditionné à 30 jours minimum par an de déplacements domicile-travail à vélo.
- **FMD secteur privé** : 700 € par personne et par an / 800 € en cas de cumul du FMD et de la prise en charge par l'employeur de l'abonnement de transport en commun / 900 € en outre-Mer.



Le programme



Pour en profiter sur 2025 : Inscription & autodiagnostic réalisé au 31 décembre 2024



Le programme



Objectif Employeur
Pro-Vélo

COFINANCÉ
DE 40% À 60%

4

SÉLECTION DES PRESTATIONS

Mettez en place des actions
pro-vélo grâce aux primes.

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Prise en charge : 60%

Définition
d'une stratégie vélo



Outillage,
formation référent
vélo



Préparation
à la labellisation



STATIONNEMENT VÉLO

Prise en charge : 40%

Attaches
sous abris



Abris



Consignes
sécurisées



Services
complémentaires



FORMATIONS À LA PRATIQUE DU VÉLO AU QUOTIDIEN

Prise en charge : 60%

Remise en selle



Rouler en sécurité



Prise en main
vélo à assistance
électrique



La route vue
du guidon



MAINTENANCE ET RÉPARATION DE VÉLOS

Prise en charge : 40%

Révision du vélo des salariés



Atelier mécanique participatif





Exemple de réalisation OEPV



Clinique Sainte-Clotilde à Saint-Denis (La Réunion)	  Clinique Sainte-Clotilde
Nombre d'agents sur le site	650
Climat vélo de la commune d'implantation (issu du Baromètre des villes cyclables 2021)	F Défavorable
Part des déplacements à vélo en 2023	12,3 % (80 cyclistes enregistrés au local)

◆ Prestation	◆ N° de dossier	◆ Date de la demande	◆ Montant HT de la facture ou du devis
Equipement	EQU00093_00008	04/05/2023	7824 €
Equipement	EQU00093_00005	06/10/2022	625 €
Formations à la pratique du vélo au quotidien	MOB00093_00006	20/03/2023	600 €
Formations à la pratique du vélo au quotidien	MOB00093_00003	29/09/2022	150 €
Prestations de maintenance et de réparations	TEC00093_00007	20/03/2023	750 €
Prestations de maintenance et de réparations	TEC00093_00002	16/06/2022	500 €
Services conseil & accompagnement	AEC00093_00001	16/06/2022	2550 €

RÉSULTATS



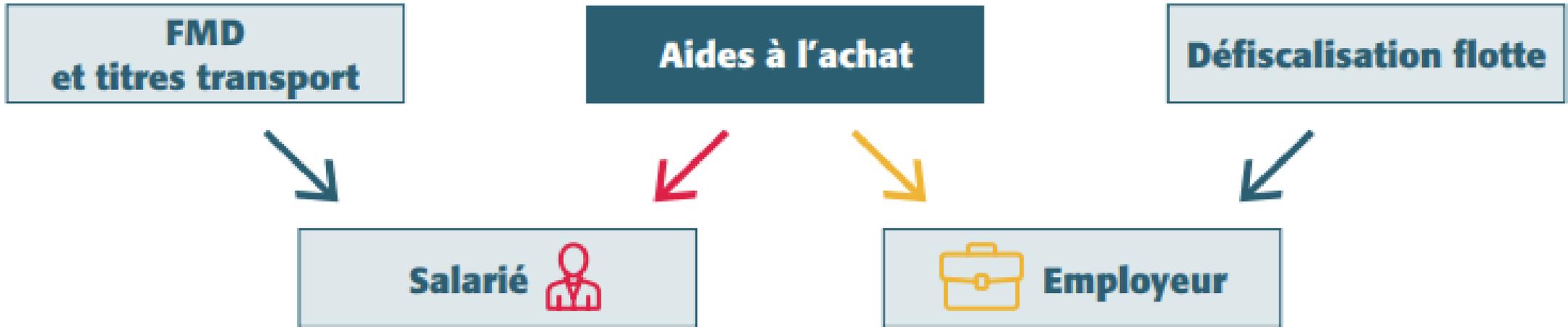
Environ 50 cyclistes différents

en moyenne par mois en 2023,
contre 4 en 2019.

Les données sont procurées
par le système de lecteur de badges.



Autres ressources financières



Une fois inscrit, vous retrouvez ces ressources sur la communauté Employeur Pro-Vélo !

[Autres ressources : Portail France Mobilités](#)



A vos questions !



<https://employeurprovelo.fr/>



<https://alveoleplus.fr/programme>